

Sage-femme

SOLIDARITÉ
COLLÈGES
DÉVELOPPEMENT
LOCAL
INFRASTRUCTURES
ET TRANSPORT
ÉCONOMIE
SPORT
CULTURE
TOURISME

La sage-femme assure sur son territoire d'intervention, auprès de la femme enceinte, une prévention psycho-médico-sociale et un suivi global de la grossesse et du post-natal. Elle participe aux activités de planification et d'éducation familiale et assure des actions de soutien à la parentalité et à la promotion de la santé. Elle assure un rôle spécifique essentiel de proximité dans la coordination des soins ainsi que dans l'orientation et l'accompagnement des usagers auprès des différents réseaux sanitaires et sociaux.

Le métier

La sage-femme est autonome dans le diagnostic, le suivi de la grossesse à bas risque et les suites de couches. Elle est rattachée à une Circonscription de la Solidarité Départementale, travaille à domicile, dans les centres de consultations prénatales et postnatales, elle intervient dans les maternités, les établissements scolaires, les centres pour personnes handicapées, les centres sociaux, les foyers maternels, les foyers de l'enfance, etc... elle doit respecter les règles strictes d'hygiène et de sécurité, elle peut être exposée aux risques de contagion, et fréquenter des lieux insalubres.

Les activités

- Dépister et accompagner, à domicile, des femmes enceintes jusqu'à la période postnatale en relais avec les partenaires psycho-médico-sociaux
- Réaliser des consultations pré et postnatales
- Réaliser des entretiens précoces de la grossesse
- Organiser et animer des actions de prévention individuelles ou collectives
- Collecter des données statistiques et épidémiologie, tenir et suivre des dossiers médicaux
- Développer un tissu relationnel avec les professionnels de la santé dans les hôpitaux et les maternités

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention du concours de sage-femme.